

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE DES
MEMBRES DU CONSEIL D'ETAT, SCRUTINS DES 20 MARS ET 10 AVRIL 2022**

Dans sa séance du 10 mai 2022, la Commission de vérification des titres d'éligibilité (CVTE), dont la composition est détaillée dans le rapport 22_PAR_29, a examiné le dossier relatif à l'élection du Conseil d'Etat lors des scrutins des 20 mars (premier tour) et 10 avril 2022 (deuxième tour).

Au premier tour, avec une majorité absolue fixée à 75'000 suffrages, les candidats ont obtenu le nombre de suffrages suivants :

Candidat	Suffrages	Pourcentages	Statuts
Luisier Brodard Christelle	75'113	50.08 %	Élue
Moret Isabelle	70'875	47.25 %	Non élue
Borloz Frédéric	70'610	47.07 %	Non élu
Gorrite Nuria	70'001	46.67 %	Non élue
Ruiz Rebecca	68'817	45.88 %	Non élue
Buffat Michaël	59'693	39.80 %	Non élu
Dittli Valérie	59'678	39.79 %	Non élue
Amarelle Cesla	59'105	39.40 %	Non élue
Venizelos Vassilis	56'502	37.67 %	Non élu

Schaller Graziella	13'666	9.11 %	Non élue
De Benedictis Jerome	13'170	8.78 %	Non élu
Guillaume Toto Morand	11'850	7.90 %	Non élu
Pointet Cloé	11'830	7.89 %	Non élue
Buclin Hadrien	10'370	6.91 %	Non élu
Marendaz Mathilde	9'144	6.10 %	Non élue
Lopez Elodie	8'697	5.80 %	Non élue
Lima Gabriella	8'009	5.34 %	Non élue
Misiego Céline	6'958	4.64 %	Non élue
Keller Vincent	6'025	4.02 %	Non élu
Metry Micaël	5'082	3.39 %	Non élu
Barbezat-Fuchs Circé	4'602	3.07 %	Non élue
de Sepibus Patrick	3'307	2.20 %	Non élu
Dardenne Lynn	3'211	2.14 %	Non élue
Pahud Olivier	2'941	1.96 %	Non élu
Bagiella Luca	2'782	1.85 %	Non élu

Une candidate ayant été élue au premier tour, il a été procédé à un deuxième tour le 10 avril 2022, afin de pourvoir les six sièges encore vacants, l'élection se faisant à la majorité relative. Les candidats ont obtenu le nombre de suffrages suivants :

Candidat	Suffrages	Pourcentages	Statuts
Gorrite Nuria	91'690	55.70 %	Élue
Ruiz Rebecca	90'566	55.02 %	Élue
Moret Isabelle	87'646	53.24 %	Élue
Borloz Frédéric	87'372	53.08 %	Élu
Venizelos Vassilis	81'509	49.51 %	Élu
Dittli Valérie	80'431	48.86 %	Élue
Amarelle Cesla	76'060	46.20 %	Non élue
Buffat Michaël	73'374	44.57 %	Non élu

La Commission s'est vu confirmer par MM. Santucci et von Büren qu'aucun recours n'est pendant contre l'élection du Conseil d'Etat des 20 mars et 10 avril 2022.

Elle a aussi pris connaissance des informations données par le chancelier et des documents signés par les membres du Conseil d'Etat et le chancelier qui certifient qu'aucun des cas d'incompatibilité prévus aux articles 8 (incompatibilités entre membres du Conseil d'Etat), 9 (incompatibilités entre membres du Conseil d'Etat et du Tribunal cantonal) et 35 (incompatibilités entre membres du Conseil d'Etat et chancelier) de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat n'est réalisé.

Par ailleurs, Mme Isabelle Moret et M. Frédéric Borloz ont démissionné du Conseil national pour le 9 juin 2022.

En conclusion de ses travaux, la CVTE a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, de valider l'élection des sept membres du Conseil d'Etat pour la législature 2022-2027.

Lausanne, le 10 mai 2022.

La rapporteuse :
(Signé) Sabine Glauser Krug